

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dominique Lacasse

<https://www.cadre21.org/membres/c332ba8726b686e4b1a25d9c>

Date d'obtention : 2023-10-17 14:27:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que nous devons rapidement ouvrir notre trousse SEXTO et que tout y est pour nous guider dans nos interventions.

Qu'il y les le ou les instigateurs mais aussi et avant tout il est important de rencontrer victime directe ou/ collatérales.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela m'aidera à mieux guider les directions d'école et/ou les intervenants lorsqu'ils auront des questionnements.

J'aurai une meilleur connaissance des outils à leur disposition.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Normalement, je ne devrais pas avoir à intervenir auprès des élèves comme conseillère pédagogique ou responsable d'éducation à la sexualité.